



Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DE LA MAYENNE

Direction départementale
des territoires

Laval, le

15 DEC. 2017

Avis du directeur départemental des territoires

Affaire suivie par : Philippe Coquelin
Mel : philippe.coquelin@mayenne.gouv.fr
Tél : 02 43 67 88 20

Objet : autorisation unique du parc éolien des Avaloirs

Après analyse des compléments apportés le 20 novembre 2017 à la demande d'autorisation unique citée en objet, je suis amené à formuler les observations suivantes :

Zones humides

La destruction de zone humide a été ramenée à 337 m² contre 1880 m² initialement prévus lors du premier dossier. La compensation, prévue à l'issue des travaux, porte sur une zone de 340 m² autour du poste de livraison. Au regard de la surface concernée (sous le seuil de la nomenclature de la loi sur l'eau), il n'y a pas de remarques.

Biodiversité

- Avifaune / chiroptères

La proximité des éoliennes par rapport aux haies induit la mise en place de mesures de bridage qui **devront figurer de façon exhaustive dans l'arrêté d'autorisation.**

L'arrêté d'autorisation devra comporter les mesures d'entretien des haies assurant la pérennité des plantations.

Des cartes des impacts résiduels sont fournies pour les deux zones concernées ainsi qu'un tableau présentant les impacts, les mesures, le coût et les dates de réalisation. Ces éléments apportent de la lisibilité au projet mais des impacts faibles persistent sur dix espèces d'oiseaux nicheurs, sur toutes les espèces d'oiseaux migrateurs, sur deux espèces hivernantes et huit espèces de chiroptères. **Les mesures de suivi devront apparaître dans l'arrêté d'autorisation et des mesures correctives seront mises en œuvre le cas échéant.**

Des éléments sur les enjeux vis-à-vis de la cigogne noire sont précisés et cartographiés. Ces compléments confortent la présence de cette espèce vulnérable au sein du périmètre d'étude. Les mesures de suivi ont été renforcées, notamment pendant la période de nourrissage. Ces mesures devront permettre de s'assurer du réel impact des éoliennes sur l'aire de répartition de cette espèce, de surveiller son cycle biologique au sein du département et d'améliorer les connaissances de cette espèce.

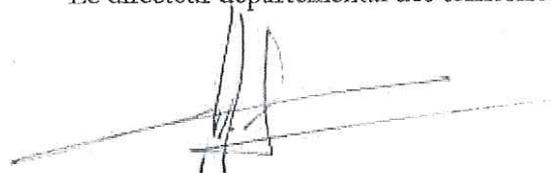
Les mesures complémentaires proposées pour la cigogne noire devront être détaillées dans l'arrêté d'autorisation afin d'apporter des garanties de contrôlabilité maximales.

- Évaluation des incidences Natura 2000 : insectes xylophages

La biologie des espèces et les impacts attendus sont précisés. Les fonctions écologiques et les interactions entre individus ne sont pas perturbées de façon substantielle. Les mesures compensatoires proposées (plantations, formation, entretien d'arbres têtards, déplacement des arbres susceptibles d'abriter des insectes xylophages) permettent de rétablir un réseau de haies favorable aux différentes espèces et de préserver l'intégrité du site Natura 2000.

J'émet un avis favorable sur le projet, incluant ces observations.

Le directeur départemental des territoires

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Alain Priol', written over a horizontal line. The signature is somewhat stylized and overlaps the line.

Alain Priol